

**INSCRIPTIONS ETE 2017**  
(Retour dossier du 29 Mai au 16 juin 2017)

*Pas d'accueil de loisirs  
le vendredi 14 Juillet  
et mardi 15 Août*

Nom prénom de l'enfant : .....

Dernière classe fréquentée : ..... Tél : .....

<b>Accueil de loisirs : cocher pour chaque présence de votre enfant</b> Inscrire les heures d'arrivées et de départs. Selon les effectifs, les horaires d'accueils périscolaires pourront être modifiés																											
	Lundi					Mardi					Mercredi					Jeudi					Vendredi						
Semaines	7h15 8h45	Matin	Midi	AM	17h15 18h45	7h15 8h45	Matin	Midi	AM	17h15 18h45	7h15 8h45	Matin	Midi	AM	17h15 18h45	7h15 8h45	Matin	Midi	AM	17h15 18h45	7h15 8h45	Matin	Midi	AM	17h15 18h45		
10 au 14/07																					Férié						
17 au 21/07																											
24 au 28/07																											
21 au 25/08																											
28/08 au 01/09																											
<b>Pendant la fermeture du site de Couchey du 31/07 au 18/08 : possibilité d'inscription sur le site de Gevrey-Chambertin</b>																											
31/07 au 04/08																											
07 au 11/08																											
14 au 18/08	*					Férié																					
(*) attention l'accueil sur la journée du 14 Août sera maintenu ou non en fonction du nombre d'inscrits																											

<b>Veillée : cocher pour chaque présence de votre enfant</b>			
Date	Thème	Périscolaire	Veillée
20/07	Soirée parents/enfants KARAOKE	<input type="checkbox"/> de 17h15 à 18h15	<input type="checkbox"/> de 18h15 à 21h15

<b>Atelier</b> : cocher pour la présence de votre enfant et penser à préciser si votre enfant doit être inscrit en ALSH, s'il est en liste d'attente						
Semaine	Jours	Horaires	Classes	Thème	Inscription	
					Atelier	ALSH si liste d'attente
17 au 21/07	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	9H-12H	MS-GS	Jeux sportifs (motricité, coopération...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Une majoration de 30% est appliquée pour les enfants résidant hors de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges

 Retenue en cas d'annulation :

- ✓ pour les semaines du 10/07 au 28/07 : 50% si l'annulation est effectuée entre le 24/06 et le 30/06 et 100% à partir du 01/07.
- ✓ pour les semaines du 31/07 au 01/09 : 50% si l'annulation est effectuée entre le 22/07 et le 28/07 et 100% à partir du 29/07.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter

Date : .....Signature :